

Questions-réponses

Pourquoi intervenir des dizaines d'années après la fermeture des sites miniers ?

La prise de conscience des impacts potentiels sur la santé humaine et l'environnement des anciennes activités minières et industrielles connexes est récente. L'étude programmée fait suite à l'application d'une directive européenne de 2006 sur les déchets de l'industrie extractive et à l'inventaire national des dépôts de 2009-2012.

Quels sont les impacts potentiels des anciennes mines ?

Les sources de pollution principales sont les dépôts (liés à l'extraction minière ou au traitement industriel des minerais extraits) et les eaux d'origine minière qui peuvent libérer les métaux qui y sont contenus. L'impact environnemental dépend des métaux concernés, des concentrations relevées et des usages identifiés.

En quoi consistent les enquêtes de terrain ?

Il s'agit de questions posées par des enquêteurs qui permettent de déterminer si les personnes interrogées sont susceptibles d'être mises en contact directement ou indirectement avec ces métaux. Les questions portent principalement sur l'occupation des zones étudiées, la présence d'enfants, la consommation de légumes ou fruits autoproduits, etc.

Les prélèvements peuvent-ils endommager mon terrain ?

Les prélèvements de sols sont réalisés sur une profondeur maximale de 30 cm et autant de large, dont est retirée une petite partie seulement. La terre restante est remise dans le trou. Les gazons ornementaux, au préalable proprement décapés, sont réinstallés. La trace visuelle après prélèvement est faible.

Comment seront diffusés les résultats de l'étude ?

La communication des résultats de l'étude incombe à l'État. L'étude sera mise à disposition des mairies et de la population.

Les différents acteurs

L'État

finance les études et investigations complémentaires d'évaluation de l'impact sanitaire et environnemental des anciens sites miniers et industriels connexes sur le territoire métropolitain, et notamment en région Occitanie sur le secteur minier de Saint-Sauveur. L'État assure la communication auprès des élus.

L'Agence régionale de santé (ARS)

est l'autorité compétente pour toute demande d'informations dans le domaine sanitaire.

GEODERIS

est l'expert de l'État dans le domaine de l'après-mine, il est chargé de l'intégralité de la réalisation de l'étude sanitaire et environnementale.

Certains aspects spécifiques sont confiés, sous la supervision de GEODERIS, à ses sous-traitants :

Le BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières)

est l'établissement public (service géologique national), spécialisé dans les applications des sciences de la Terre pour gérer les ressources et les risques du sol et du sous-sol.

INERIS (Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques)

est un établissement public, spécialisé dans la prévention des risques des activités économiques sur la santé, la sécurité des personnes et des biens, et sur l'environnement.

Contacts

DREAL Occitanie

1, rue de la cité administrative – CS 80002,
31074 TOULOUSE Cedex 9
www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr
Unité interdépartementale Gard-Lozère
Tel: 04 34 46 65 00

ARS Occitanie

Délégation départementale du Gard
6, rue du Mail,
30906 Nîmes
Tél: 04 66 76 80 00
www.occitanie.ars.sante.fr

GEODERIS

Antenne Sud -
40 rue Pinville - CS 40045,
34060 MONTPELLIER
Cedex 2
Tél: 04 11 75 72 53
www.geoderis.fr



Secteur minier
de Saint-Sauveur
(Gard)

ÉTUDE SANITAIRE
ET ENVIRONNEMENTALE
2020 - 2022

Campagnes
de mesures et
de prélèvements

Dépôt de Villemagne avant remodelage